



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 27
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 6
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 2

Délibération N° : 25.075/DN

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGENDRES PAR UNE MISE EN FOURRIERE SUITE A UNE RUPTURE DE CANALISATION - RUE DE LA POSTE

SEANCE DU 11/12/2025

LE JEUDI ONZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H04, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Madame Valérie RAGOT,	Monsieur Eric ADAM,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Céline PAVILLON,	
Monsieur Dominique SERGI,	Madame Nathalie ALCARAZ,	Monsieur François FAREZ,	
Madame Clarisse ANDRÉ,	Monsieur Franck PEROIS,	Madame Christie GEY,	
Monsieur Manuel DE CARVALHO,	Madame Elisabeth FALOU,	Monsieur Jean FIORESE,	
Monsieur Nouridine SEDRATI,	Madame Evelyne BERTELLI,	Monsieur Guillaume PEYTAVIN,	
Monsieur Serafino SERRAVALLE,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Serge BADENS,	
Monsieur Eric BASSET,	Monsieur Jean-Marc TREUIL,	Monsieur Jean-Michel MATHY,	
Monsieur Arnaud DEGEN,	Madame Agnès BONAFOUS		

ABSENTS EXCUSES :

Madame Fatiha AKHSIL, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie DO HUU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Henriette SPIEGEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 11/12/2025

OBJET : **REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGENDRES PAR UNE MISE EN FOURRIERE SUITE A UNE RUPTURE DE CANALISATION - RUE DE LA POSTE**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route, et notamment ses articles L235-1 et suivants,

VU l'arrêté n°ARR 25.365/B en date du 4 juillet 2025 portant réglementation annuelle de la circulation et du stationnement, sur l'ensemble des rues de la ville de Brunoy, au profit de la SAUR,

CONSIDERANT l'urgence à intervenir suite à une rupture de canalisation située rue de la Poste, à Brunoy,

CONSIDERANT dès lors la nécessité de libérer la voirie pour intervention et travaux,

CONSIDERANT en conséquence la mise en fourrière du véhicule immatriculé FF-068-NN, appartenant à M , survenue le 29 août 2025,

CONSIDERANT la demande de remboursement formulée par Monsieur Mustapha TALAHAGCHA,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 11/12/2025

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGENDRES PAR UNE MISE EN FOURRIERE SUITE A UNE RUPTURE DE CANALISATION - RUE DE LA POSTE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 171.13 € à M. [nom], correspondant au prix de la mise en fourrière de son véhicule, immatriculé FF-068-NN, le 29 août 2025.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est inscrite au budget communal.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 12/12/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 12/12/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.075/DN

Objet de l'acte : REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGENDRES PAR UNE MISE EN FOURRIERE
SUITE A UNE RUPTURE DE CANALISATION - RUE DE LA POSTE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20251211-BRU_DE_25345_1-DE

Date de l'acte : 11/12/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25345_1

Date de réception en Préfecture : 12 décembre 2025